# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2021

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

**Yvelines** 

\*\*\*\*

#### EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 26 octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué le 19 octobre 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Robert RIVOIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 12, Votants : 13

Étaient présents : Robert RIVOIRE, Patrice COUËDON, Adrien FARÉ, Arnaud GOEPP, Sandrine HAGNIER, Jean-François LEROY, Julien THORON, Christelle VAN ASSCHE, Laurent DUVAL et Monique BOURDEAUX, Fabrice LECLERC, Patrick BOURDEAUX

Absents: Natacha VICHEMONT pouvoir à Christelle VAN ASSCHE

Brunhilde JENNY

Secrétaire de séance : Christelle VAN ASSCHE

## 1- Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2021

Vote à l'unanimité.

#### 2- Communication du Maire

Monsieur le Maire souhaite informer l'équipe municipale sur plusieurs points avant le début du conseil municipal.

Rappel des prochaines manifestations :

- Soirée Halloween, organisée par l'association FAV, 31 octobre 2021
- Commémoration du 11 novembre, devant le monument aux morts avec la présence des élus,11 novembre 2021 à 15h
- Inauguration de la micro-crèche,19 novembre 2021, les adjoints et les membres de la commission de la petite enfance sont invités
- Soirée « Théâtre et Beaujolais », séances à 16h30 et 20h30, organisée par l'association FAV, 20 novembre 2021
- Salon de la gastronomie, organisée par l'association Culture et Loisirs, 5 décembre 2021
- Spectacle de Noël des enfants : 10 décembre 2021, afin de respecter les gestes barrières, il sera demandé un seul parent présent par famille
- Troupe du théâtre de Sartrouville en résidence, Avec la participation des enfants de l'école élémentaire, du 10 janvier au 18 janvier 2022
- Élection présidentielle, les 10 et 24 avril 2022, la présence des élus est obligatoire
- Fête du village, le 11 juin 2022, l'association NOVA n'étant pas disponible à cette date, il faut solliciter l'association FAV
- Élections législatives, les 12 et 19 juin 2022, la présence des élus est obligatoire

# Autres points:

- Vente des terrains : nous avons vendu 3 terrains ; 3 nouveaux permis d'aménager ont été commandés.
- Vidéoprotection : nous avons actuellement la certitude d'obtenir 65% de subventions, ce qui nous permet de commencer la phase 1. Nous pouvons estimer une fin de travaux mi-2023.

- Enfouissement des réseaux au hameau du Cheneau : pose des lampadaires prévue fin novembre, sous réserve de la livraison des matériels.
- Aménagement du marché : 2 bornes électriques vont être ajoutées afin que les commerçants puissent être autonomes.
- Pose des décorations de Noël sur le village le 22 et 23 novembre et dépose des installations le 16 et 17 janvier 2022.
- Festival La GRANGE : si nous voulons renouveler l'expérience du festival, nous devons établir à un cahier des charges.
- Formulaire de l'enquête sur les projets à réaliser en 2022 : les élus sont priés de répondre au plus vite, soit individuellement soit par commission. L'analyse des réponses facilitera la construction du budget primitif 2022.

## 3-Décision modificative n°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2021 :

Chapître/ Article	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	157 909,00	-29 600,00	-29 600,00
60623	Alimentation	3 000,00	-1 000,00	-1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	-2 000,00	-2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00	-3 000,00	-3 000,00
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	-2 500,00	-2 500,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	-1 000,00	-1 000,00
6135	Locations mobilières	8 000,00	-5 000,00	-5 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	-3 000,00	-3 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00	-3 500,00	-3 500,00
6161	Multirisques	6 000,00	-1 000,00	-1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	-500,00	-500,00
6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	500,00	-500,00	-500,00
6247	Transports collectifs	1 609,00	-600,00	-600,00
627	Services bancaires el assimilés	500,00	-500,00	-500,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	-500,00	-500,00
012	Charges de personnel & frais assimilés	320 550,00	-10 000,00	-10 000,00
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	-500,00	-500,00
6413	Personnel non titulaire	80 000,00	-4 500,00	-4 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40 000,00	-5 000,00	-5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	66 400,00	-3100,00	-3100,00
6535	Formation	800,00	-600,00	-600,00
6574	Subv.& fonct. Assos et personnes de droit privé	12 000,00	-2 500,00	-2 500,00
TOTAL= DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		618 900,00	-42 700,00	-42 700,00

#### 4-Modification du règlement intérieur périscolaire, ALSH et cantine

Monsieur le Maire informe que de nombreuses familles réservent le périscolaire, mais que leurs enfants n'y vont pas forcément. Cette situation bloque les places pour les familles qui sont dans le besoin.

Afin d'y remédier, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, nous allons procéder à la facturation de toute réservation non-annulée. De ce fait, il est nécessaire que le règlement intérieur soit modifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter la modification du règlement intérieur.

## 5-Modification des tarifs périscolaires, ALSH et cantine

La modification du règlement intérieur périscolaire, ALSH et cantine, implique une modification de la grille tarifaire pour procéder la facturation de toute réservation non annulée à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter la modification des tarifs.

#### 6-Recrutement d'un vacataire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Il informe également les membres du conseil municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel ;
- rémunération attachée à l'acte.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de recruter un vacataire pour le périscolaire à compter du 08 novembre 2021 durant l'année scolaire 2021-2022.

Il est également proposé aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée à hauteur d'un montant de 11,25 € brut.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le recrutement d'un vacataire,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour le périscolaire à compter du 08 novembre durant l'année scolaire 2021-2022,

FIXE la rémunération de chaque vacation à un montant de 11,25 € brut,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

### 7-Approbation du rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines

Monsieur le Maire a transmis à l'ensemble du conseil municipal le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2020.

#### 8-Approbation du rapport d'activités 2020 du SILY

Monsieur le Maire a transmis à l'ensemble du conseil municipal le rapport d'activités 2020 du SILY

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2020 du SILY.

# 9-Approbation du rapport 2020 sur le prix et la qualité de l'eau du SIARNC

Monsieur le Maire a transmis à l'ensemble du conseil municipal le rapport d'activités 2020 du SIARNC

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport 2020 sur le prix et la qualité de l'eau du SIARNC.

# 10-Renouvellement de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courrier du DASEN, lui indiquant que la demande de dérogation concernant l'organisation du temps scolaire sur quatre jours arrive à échéance.

Cette demande n'étant pas reconduite tacitement, il est nécessaire de réitérer pour une durée de trois ans.

Les membres présents au conseil d'école du 19/10/2021 approuvent la demande de dérogation sur quatre jours.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce renouvellement.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours.

### 11-Questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de se réunir d'ici fin décembre afin de voter le quart.

Monsieur DUVAL indique qu'il est très étonné qu'il n'y pas encore d'appel d'offre pour la vidéoprotection.

Séance levée à 21h00